



Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 22 mars 2022

Délégués syndicaux en exercice : 45

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil
Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANÇON,
sous la présidence de M. Cyril DEVESA, Président.**

La séance est ouverte à 18h06 et levée à 20h02

Étaient présents :

G.B.M : AEBISCHER Elise ; BERNARD Franck ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ;
COUDRY Sébastien ; DEVESA Cyril ; GAGLIOLO Lorine ; GALLIOU Françoise ; HUOT Daniel ;
JACQUIN Denis ; LAIDIÉ Franck ; LAMBERT Marie ; LEGAIN Olivier ; NAPPEZ Anthony ; PARIS
Daniel ; POUJET Yannick ; SIMONIN Philippe ; TERZO André ;

C.C.L.L : GARNIER Christophe ; MESNIER Christian ; OUDET Alain suppléant de M. CRETIN
Emmanuel ; STADELMANN Jean-Claude ;

C.C.V.M : GAUTHIER André

Étaient excusés :

G.B.M : BAILLY Guillaume ; DUSSAUCY Nadine ; LOUIS Bernard ; MAGNIN-FEYSOT
Christian ; MÉNESTRIER Jean-François ; MICHEL Marie-Thérèse ; VIÉNET Romain suppléant
de M. Christian MAGNIN-FEYSOT ;

C.C.L.L : BERION Dominique suppléant de M. Alain MONNIER ; COULET Gérard ; CRETIN
Emmanuel ; MONNIER Alain ; PRILLARD Angèle

C.C.V.M :

Secrétaire de séance : Franck BERNARD

Procuration de vote :

Mandants : Nadine DUSSAUCY ; Christian MAGNIN-FEYSOT ; Alain MONNIER ; Angèle
PRILLARD

Mandataires : Jean-Marc BOUSSET ; Yannick POUJET ; Jean-Claude STADELMANN ; Alain
OUDET suppléant de M. Emmanuel CRETIN

Objet : 2E.Révision 2022.1 de l'AP-CP 2018-01 « travaux de modernisation de la ligne de
2002 de l'usine d'incinération »
2022/03_07-07

FINANCES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉVISION 2022.1 DE L'AP-CP 2018-01 « TRAVAUX DE MODERNISATION DE LA LIGNE DE 2002 DE L'USINE D'INCINÉRATION »

Rapporteur : Monsieur Jean-Marc BOUSSET, Vice-Président

Par délibération du 16 octobre 2018, le SYBERT a mis en place une Autorisation de Programme n°2018-01 au titre des travaux de modernisation de la ligne de 2002 de l'usine d'incinération. Pour mémoire, l'exploitation et les travaux de déconstruction des fours des années 1970 font l'objet de crédits budgétaires annuels en section de fonctionnement.

Rappel du programme :

Le SYBERT, dans le cadre du marché 17-105, fait réaliser par l'entreprise titulaire des travaux de la conception, la réalisation, la mise en service des équipements et ouvrages de modernisation et de restructuration de l'usine d'incinération.

D'ici 2022, la ligne de 2002 fera l'objet d'une modernisation afin de fonctionner jusqu'en 2032. Les travaux de déconstruction des lignes 1,2 et 3, après 2022, ne font pas partie de la présente Autorisation de Programme.

En dépenses, selon les termes du marché, le montant de l'AP s'élève à 15 246 556 € HT, hors révision de prix (14 078 016 € HT au titre de la phase 1 et 1 168 540 € au titre de la phase 2)

En recettes, le SYBERT avait déposé un dossier de demande de subvention auprès de l'ADEME ; après notification, son intégration dans le plan de financement de l'AP a fait l'objet d'une révision de celle-ci.

Programme initial - délibération du 16 octobre 2018						
Chapitre	Objet	Montant total de l'AP/CP	Budget 2018	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021
DEPENSES						
20	Frais d'études préliminaires et d'exécution	2 119 710,00	646 540,50	1 473 169,50		
21	Immobilisations corporelles (équipements)	10 503 986,00	3 657 513,30	6 845 226,50	1 246,20	
23	Immobilisations en cours - Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	1 454 320,00	72 716,00	1 381 604,00		
SOUS TOTAL PHASE 1		14 078 016,00	4 376 769,80	9 700 000,00	1 246,20	0,00
20	Frais d'études préliminaires et d'exécution	350 560,00	17 528,00		333 032,00	
23	Immobilisations en cours - Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	817 980,00	40 899,00		630 525,00	146 556,00
SOUS TOTAL PHASE 2 hors déconstruction		1 168 540,00	58 427,00	0,00	963 557,00	146 556,00
TOTAL		15 246 556,00	4 435 196,80	9 700 000,00	964 803,20	146 556,00
<i>Dont avance forfaitaire 5%</i>			<i>762 327,80</i>			
RECETTES						
13	Subvention d'investissement (ADEME)	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunt et dette assimilés	15 246 556,00	4 435 196,80	9 700 000,00	964 803,20	146 556,00
TOTAL		15 246 556,00	4 435 196,80	9 700 000,00	964 803,20	146 556,00

Proposition de révision de l'AP (mars 2022)

A ce jour, l'AP-CP 18-01 a été modifiée 6 fois : au regard des réalisations effectives 2018, 2019 et 2020 et suite à la notification de la subvention de l'ADEME sur le projet.

Aujourd'hui, au regard des réalisations effectives 2021, c'est-à-dire la mobilisation d'un emprunt de 399 100 € en recettes et les versements effectifs sur demandes d'acompte du titulaire en 2021, il est nécessaire de modifier la programmation des CP pour 2022.

Il est rappelé que les montants indiqués en dépenses sont issus de l'acte d'engagement mais tiennent compte aussi, depuis la dernière révision, de l'impact des avenants déjà signés et anticipent ceux potentiellement à venir et estiment une enveloppe de révisions de prix.

En recettes, nous sommes toujours dans l'attente du versement de la subvention de l'ADEME sur le projet pour 572 557,50 €.

Révision n°7 - 22 mars 2022							
Chapitre	Objet	Montant total de l'AP/CP	Budget 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CP 2022
DEPENSES dont avenants et révisions de prix estimés							
20	Frais d'études préliminaires et d'exécution	2 119 710	0,00	1 905 442,70	214 267,30	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (équipements)	10 545 281	0,00	7 445 281,12	2 380 469,23	421 582,55	297 948,22
23	Immobilisations en cours - Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	1 454 320	0,00	442 555,22	775 996,52	235 768,26	0,00
SOUS TOTAL PHASE 1		14 119 311	0,00	9 793 279,04	3 370 733,05	657 350,81	297 948,22
20	Frais d'études préliminaires et d'exécution	450 000	0,00	0,00	14 953,04	101 672,34	333 374,62
23	Immobilisations en cours - Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	1 677 000	0,00	0,00	0,00	499 555,74	1 177 444,26
SOUS TOTAL PHASE 2 hors déconstruction		2 127 000	0,00	0,00	14 953,04	601 228,08	1 510 818,88
Estimation révisions / Avenants dont médiation		0					
TOTAL		16 246 311	0,00	9 793 279,04	3 385 686,09	1 258 578,89	1 808 767,10
RECETTES							
13	Subvention d'investissement (ADEME)	572 558	0,00	0,00	0,00	0,00	572 557,50
16	Emprunt et dette assimilés	15 673 754	4 445 550,00	7 500 000,00	2 997 000,00	399 100,00	332 103,62
TOTAL		16 246 311	4 445 550,00	7 500 000,00	2 997 000,00	399 100,00	904 661,12

A ce stade, le taux de réalisation en dépenses – dont une estimation de 1 M€ au titre des avenants actuels et à venir et des révisions de prix estimées - est de 88,87% et en recettes, de 94,43 %, sur cette opération.

A l'unanimité, le Comité Syndical se prononce favorablement sur la révision (2022.1) de l'Autorisation de Programme / Crédit de Paiement n°2018-01 au titre des travaux de modernisation de la ligne de 2002 de l'usine d'incinération.

La révision des crédits de paiement prévus pour 2022 est prise en compte dans le cadre du Budget Supplémentaire 2022.

Pour extrait conforme,
Le Président du SYBERT,
Cyril DEVESA

Rapport adopté à l'unanimité.

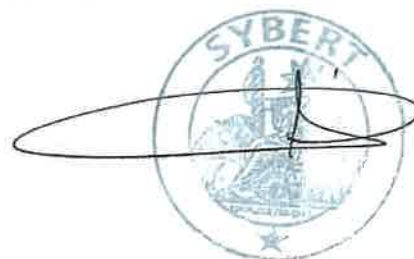
Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Délibération du Comité Syndical du mardi 22 mars 2022
SYBERT (Syndicat Mixte de Besançon et sa Région pour le Traitement des Déchets)



Envoyé en préfecture le 31/03/2022

Reçu en préfecture le 31/03/2022

Affiché le



ID : 025-252508247-20220322-2022_03_07_07-DE